



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Procurations : 2
Convocation du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026

L'an deux mille vingt six
Le 9 avril

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Françoise L'HER qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-François COCHENNEC arrivé à 18H40, Jean-René KERRIEN qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Benjamin ROPERT.

N° D_2026-04-09-10

Objet : COMMISSION MAPA – COMMISSION CONSULTATIVE

Cette commission étant consultative, la règle du quorum ne s'impose pas. Elle est présidée par le Maire ou son représentant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fusionne la commission CAO et la commission MAPA
- Acte que les membres de la commission CAO seront donc les mêmes que celle de la commission MAPA :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Eliane AUFFRET	Jean François COCHENNEC
Franck LANNOU	Claude ABIVEN
Sébastien JEZEQUEL	Olivier LEMOINE
Gaëlle MARTINEAU	Jean-René KERRIEN
Sonia TORRES	Olivier TIGREAT

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Landivisiau, le 9 avril 2026

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

